

COMPTE RENDU DU C.T.P.D. DU 26 Avril 2010

FO DGFIP a demandé un vote sur le maintien des emplois dans le département, la parité administrative a refusé le vote. Voilà le nouveau dialogue social ?

- Sur le moyen de pallier les départs en retraite :

Le président du CTPD a précisé qu'il faut déconnecter la situation locale de la situation nationale. En théorie, les départs seront remplacés, si ... les postes libérés ne sont pas supprimés. Pour lui, suite au mouvement de mutation des agents C, on arrive à une situation de quasi équilibre. Nous réfutons cette argumentation.

Pour FO, à la conservation des hypothèques, la reprise de l'activité immobilière du département accroît les problèmes d'effectif. Il faut se rappeler qu'en 9 ans, 10 % des effectifs ont disparu au niveau national. Au niveau départemental le mouvement de mutation des agents C ne fait entrer qu'un agent dans le département alors que 38 postes C disparaissent.

- Au sujet des concentrations de service prôné par le rapport Leyris dont Mr REBEIX est co-rédacteur, ce dernier nous a indiqué que ce qui a été dit dans ce rapport : c'est qu'il est plus facile de prendre un emploi sur une grande unité (par exemple 12 agents) que sur une petite (4 agents) : d'où l'utilité de créer de grosses unités pour pouvoir supprimer des postes. CQFD !

Le président reconnaît que les effets des départs se feront sentir jusqu'en septembre, c'est à dire au moment où la période de charge de travail est la plus importante, la tension sera donc certaine.

- Au sujet du vote sur la suppression d'emploi : Dans sa déclaration liminaire FO a demandé comme le prévoit le règlement intérieur du CTPD qu'il soit procédé à un vote sur le maintien des emplois (26 postes en 2010)

le Président n'étant pas d'accord sur ce vote en prétextant que ce sujet a déjà été débattu lors du CTP de septembre dernier, une suspension de séance a été demandé par la parité syndicale.

A la reprise de la séance, les syndicats, ne voulant pas quitter le CTPD afin que les travaux sur les SIP avancent, ont demandé que le refus du président de mettre à l'ordre du jour le vote conformément à l'article 12 du règlement intérieur du CTPD soit inscrit au procès verbal de la séance.

A ce sujet, l'argument lancé par l'administration est que nous sommes dans un cadre contraint, certes mais il est de la responsabilité du CTPD est de **prendre en compte les revendications des agents en matière d'emplois dans les services, c'est le sens de la demande de vote de FO.**

Il a été procédé à un vote sur l'opportunité de mettre à l'ordre du jour la question des suppressions d'emploi, le résultat est de 10 voix pour la parité administrative et 10 voix pour la parité syndicale.

Dans ce cas, conformément à l'article 3 du règlement du CTPD, la parité syndicale va demander par écrit un nouveau CTPD sur ce sujet dans le mois qui suit.

- En réponse à une question de FO, le président n'a pas d'éléments à nous donner sur la suppression de trésorerie dans le département en 2011.

Concernant les questions figurant à l'ordre du jour, l'administration s'engage à ce que les procès verbaux de CTPD soient établis et diffusés plus rapidement.

Concernant les SIP de St Brieuc,

A la demande du CHS, il devait y avoir une étude sur la gestion des appels téléphoniques, qu'elle en est sa conclusion.

- Problème du téléphone


- Les syndicats réclament une copie des devis concernant le SVI (Serveur Vocal Interactif); qui a été jugé trop cher.

- Il n'est pas question d'ouvrir une ligne par agents.
- Question sur l'ORE (Outil de Répartition des Emplois), 10 emplois sont dédiés aux SIP recouvrement, Il convient de souligner qu'ils étaient 11 en 2009. Les syndicats demandent à connaître le nombre d'agent B et C exact. Ils s'inquiètent du départ à la retraite au 1er juillet d'un des agents pré sentis pour venir en SIP. Son remplacement sera assuré par un agent de l'EMR (Equipe Mobile de Renfort) pendant les mois de juillet et août. Puis au 1er septembre, ?
- Questions diverses :
 - Le problème des imprimantes pour les agents du recouvrement a été soulevé, il faut qu'ils aient la disponibilité exclusive d'une imprimante tous les matins pour sortir la compta et autres imprimés. Cette demande a été prise en compte par l'administration
 - le problème de l'ouverture méridienne de l'Hôtel des finances pendant les périodes de forte affluence, basée sur le volontariat. A l'heure actuelle, il n'est pas question que cette ouverture méridienne soit pérennisée sur d'autre période de forte affluence comme la sortie des rôles TH, TF
 - La remise des imprimés à l'accueil, un présentoir pour ces imprimés est prévu.
 - Les informations sur les évolutions législatives, les normes d'isolation thermique pour 2010 etc... seront fournies à l'accueil.
 - Le distributeur de tickets, n'a pas trouvé se place définitive. Son emplacement sera revu en fonction de son utilisation
 - Les postes informatiques, qui se trouvent actuellement par terre, sous la banque, reçoivent souvent des coups de pieds des agents. Le problème va être étudié.
 - Les agents s'inquiètent de ne pas pouvoir atteindre les objectifs de la campagne pour fin juin. La mise en place de la cellule téléphonique, des absences prévues à cette période (départ en retraite, congés maladie, ...) vont fortement perturbés l'émission accélérée.

En matière de retraite, nous avons rappelé dans notre liminaire que lors de son entrevue avec le gouvernement Force ouvrière a réaffirmé son opposition résolue à toute remise en cause du Statut général des fonctionnaires et du code des pensions civiles et militaires. C'est pourquoi la référence aux six derniers mois doit être absolument conservée.

Pour conclure le syndicat FO Finances Publiques exige que les revendications professionnelles qu'il porte soient immédiatement prises en compte, en particulier :

- *L'arrêt de la RGPP et, à la DGFIP, l'arrêt des SIP, des Guichets Fiscaux Uniques (GFU) et de la réforme CDI- CDIF.*
- *Le maintien de toutes les missions exercées dans un cadre parfaitement défini et pérenne.*
- *L'arrêt des suppressions d'emplois.*
- *Le maintien des principes de séparation des fonctions entre l'ordonnateur et le comptable et entre l'assiette et le recouvrement.*
- *Le maintien d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens et des collectivités.*
- *Des applications informatiques fiables et performantes.*
- *Des moyens matériels adaptés aux exigences du public et des agents.*
- **Un recensement réel des tâches devant aboutir à la création des emplois statutaires, nécessaires à l'exercice des missions.**

 <p>la force syndicale DGFIP Site web FO DGFIP 22</p>	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRÉNOM :
http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O.-DGFIP)	
	Fait à	le
	(signature)	
Yves Le Vaillant 4 rue Abbé Garnier 22000 SAINT BRIEUC		

